



MINISTÈRE DES ARMÉES



**AGENCE
INNOVATION
DÉFENSE**

DIVISION INNOVATION OUVERTE

*Département "accompagnement
innovation recherche"*

*Affaire suivie par :
Laurence ANGLADE :
Tél. : 09 88 67 17 80
laurence.anglade@intradef.gouv.fr*

Appel à projets (AAP) 2019 thèses DGA CIFRE-Défense

Edition V1 du 21/02/2019

L'édition en vigueur de ce document est celle accessible sur le site ixarm.

S'assurer de la validité de toute copie avant usage.

Ministère des Armées
Agence de l'innovation de défense
60 boulevard du général Martial Valin - CS 21623 - 75509 Paris Cedex 15

La Mission pour la recherche et l'innovation scientifique (MRIS) a été dissoute le 1^{er} septembre 2018 à la création de l'Agence pour l'innovation de défense (AID). Les missions de la MRIS ont été reprises par l'AID qui pilote dorénavant les appels à projets thèses DGA.

SOMMAIRE

	Page
1- EN BREF	3
2- DOMAINES SCIENTIFIQUES ET RESPONSABLES AID - THEMATIQUES	4
3- LA DGA ET L'ANRT, ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF CIFRE-DEFENSE	5
4- CONDITIONS D'ACCES POUR LES FUTURS DOCTORANTS A UNE ALLOCATION CIFRE- DEFENSE	6
5- MONTANT DE L'ALLOCATION ET SALAIRE DU DOCTORANT	6
6- DUREE D'UNE ALLOCATION CIFRE-DEFENSE	6
7- ORGANISATION ET DATES	7
7.1- Récapitulatif du processus	7
7.2- Jury ou commission de sélection	7
8- DOSSIERS RETENUS	7
8.1- Acceptation de l'allocation	7
8.2- Contractualisation	7
9- RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS	8
ANNEXE : PIECES COMPOSANT LES DOSSIERS A DEPOSER	9
1- Dossier de candidature à déposer	9
2- Pour les dossiers retenus, pièces à déposer après sélection	11

1- EN BREF

L'Agence de l'innovation de défense (AID) organise deux appels à projets (AAP) par an ayant pour objet l'attribution d'allocations de thèse :

- l'AAP thèses DGA classiques ;
- l'AAP thèses DGA Cifre-défense.

Il est rappelé que l'AID ne propose pas de sujets de thèse. Elle attribue des allocations de thèse en organisant les AAP précités.

La présente note a pour objet de définir les conditions de déroulement de l'**AAP thèses DGA CIFRE-Défense**¹ pour l'année 2019.

Le dispositif CIFRE-Défense revient à subventionner des entreprises qui embauchent des doctorants travaillant sur des travaux d'intérêt défense en collaboration directe avec des équipes de recherche extérieures à leur structure.

En quelques mots, postuler à une allocation de thèse DGA CIFRE-Défense nécessite :

- un **sujet** en adéquation avec les **thématiques prioritaires défense** visibles sur le site ixarm (cf. § 2) ;
- un **laboratoire** de recherche académique reconnu, implanté en France dans un organisme public d'enseignement ou de recherche ou une fondation de recherche, et un **encadrement HDR** ;
- une **entreprise** de droit français qui embauche le futur doctorant avec un CDD de 3 ans ;
- un **candidat doctorant** ressortissant des pays de l'UE ou de la Suisse, titulaire d'un diplôme de master ou d'un équivalent, ou d'un diplôme d'ingénieur.

Les candidatures aux allocations de thèse CIFRE-Défense sont principalement à l'initiative du laboratoire ou de l'entreprise qui souhaite s'engager dans une thèse DGA CIFRE-Défense. Le choix du doctorant est à l'initiative de ceux-ci.

Le présent AAP s'adresse à des projets de recherche entrant dans les **domaines scientifiques** décrits au § 2.

04/03/2019	Lancement de l'AAP CIFRE-Défense sur ixarm
05/09/2019 minuit	Date limite de dépôt des dossiers sur ixarm
20/09/2019	Envoi des résultats par mail aux porteurs de projets

Accès au site ixarm : <https://www.ixarm.com/fr/theses-dga-cifre-defense>

¹ Une note distincte définit les conditions de déroulement de l'**AAP thèses DGA classiques**

2- DOMAINES SCIENTIFIQUES ET RESPONSABLES AID – THEMATIQUES PRIORITAIRES

Le présent AAP s’adresse à des projets de recherche entrant dans les **domaines scientifiques** suivants, animés par les responsables de l’Agence Innovation de Défense (AID).

Le responsable AID est le point de contact des porteurs de projet pour **échanger sur les sujets de recherche**, et pour la **demande d’identifiants** permettant le dépôt d’un dossier sur ixarm :

Domaine scientifique		Responsable de domaine scientifique (RDS)	
BIO	Biologie et biotechnologies	Emmanuelle GUILLOT-COMBE	emmanuelle.guillot-combe@intra.def.gouv.fr
FS	Fluides, structures	Yann DOUTRELEAU	yann.doutreleau@intra.def.gouv.fr
H&S	Homme & systèmes	Emmanuel GARDINETTI	emmanuel.gardinetti@intra.def.gouv.fr
I2R	Ingénierie de l’information et robotique	Véronique SERFATY	veronique.serfaty@intra.def.gouv.fr
MCE	Matériaux, chimie et énergie	Eric LAFONTAINE	eric-r.lafontaine@intra.def.gouv.fr
		Marie-Christine SAINTE-CATHERINE	marie-christine.sainte-catherine@intra.def.gouv.fr
NANO	Nanotechnologies	Rose-Marie SAUVAGE	rose-marie.sauvage@intra.def.gouv.fr
OAR	Ondes acoustiques et radioélectriques	Philippe POULIGUEN	philippe.pouliguen@intra.def.gouv.fr
PHOTON	Photonique	Philippe ADAM	philippe-m.adam@intra.def.gouv.fr
SHS	Sciences humaines et sociales	Didier BAZALGETTE	didier.bazalgette@intra.def.gouv.fr

Dans chaque domaine, des **thématiques prioritaires** ont été définies. Elles sont décrites dans les fiches mises à disposition sur le site ixarm, sous format pdf (1 fiche par domaine).

NOTA : Le domaine « environnement et géosciences » (EGS) n’entre pas dans l’appel à projets thèses DGA Cifre-Défense 2019.

3- LA DGA ET L'ANRT, ACTEURS DE LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF CIFRE-DEFENSE

L'AID **organise** et **finance** le dispositif CIFRE-Défense.

Le dispositif CIFRE-Défense est mis en œuvre avec la collaboration de l'ANRT, partenaire de l'AID.

L'AID :

- **pré-sélectionne les sujets** (attribution d'identifiants de dépôt par les responsables AID) ;
- **sélectionne les dossiers** (commission de sélection) qui bénéficieront des allocations de thèse DGA CIFRE-Défense.

L'ANRT :

- met en place les **conventions CIFRE-Défense avec les entreprises** ;
- assure le **suivi administratif** de ces **conventions**.

	AID	ANRT
Financement CIFRE-Défense	L'allocation versée par l'AID complète le cofinancement apporté par les entreprises	-
Organisation générale	AID Pilote : le dépôt des dossiers de candidature CIFRE-Défense est réalisé sur le site ixarm	ANRT Partenaire : présence d'informations sur les CIFRE-Défense sur le site ANRT http://www.anrt.asso.fr/
Pré-sélection des sujets	Attribution des identifiants pour dépôt des dossiers sur le site ixarm	-
Sélection des dossiers	Commission de sélection AID	-
Décision concernant les dossiers retenus / non retenus	Conseiller scientifique du Délégué général pour l'armement	-
Contractualisation des allocations	L'AID assure la mise en place de la convention unique de versement des allocations entre l'AID et l'ANRT	L'ANRT assure la mise en place des conventions CIFRE-Défense entre l'ANRT et les entreprises
Suivi scientifique	Le suivi scientifique de la thèse DGA CIFRE-Défense est assuré par un Tuteur AID	-
Suivi administratif, paiements	-	Le suivi administratif des conventions CIFRE-Défense est assuré par le Service CIFRE de l'ANRT

4- CONDITIONS D'ACCES POUR LES FUTURS DOCTORANTS A UNE ALLOCATION DE THESE DGA CIFRE-DEFENSE

Le ou la candidat(e) peut être un(e) étudiant(e) ou un salarié(e) satisfaisant aux conditions suivantes :

- être ressortissant(e) d'un des pays de l'UE ou de la Suisse ;
- être titulaire d'un diplôme conférant le grade de master indispensable à une inscription en école doctorale ;
- ne doit pas s'être engagé(e) dans des études doctorales depuis plus d'un an, à la date d'effet de l'allocation CIFRE-Défense ;
- il s'agit pour le ou la candidat(e) d'une première expérience professionnelle de recherche ;
- il ou elle ne peut pas être salarié(e) depuis plus de 14 mois à compter de la date d'effet de la CIFRE-Défense.

5- MONTANT DE L'ALLOCATION ET SALAIRE DU DOCTORANT

Pour une thèse CIFRE-Défense de 3 ans, le montant de l'allocation versé par l'AID est de 42.000 €. Ce montant constitue un complément au montant apporté par l'entreprise.

Le financement AID est destiné à couvrir partiellement le **salaire du doctorant**. Il ne couvre pas les frais de mission ni les frais de formation, ni les frais d'environnement du doctorant. Ces frais sont à la charge de l'entreprise.

Le salaire d'embauche des doctorants ne pourra pas être inférieur à 23 484 € annuel brut.

6- DUREE D'UNE ALLOCATION CIFRE-DEFENSE

La durée d'une allocation CIFRE-Défense est, en règle générale, de trois ans, et court à compter de la date d'effet fixée par l'AID. Cette date peut être postérieure, d'une durée de quatorze mois maximum, à la date de l'embauche du doctorant.

7- ORGANISATION ET DATES DE L'AAP

7.1- Récapitulatif du processus

- A partir de mars 2019, échanges entre le porteur de projet et le responsable AID sur le sujet de thèse ;
- Demande d'identifiants au responsable AID ;
- Si accord du responsable AID sur le sujet proposé, des identifiants sont directement remis au porteur de projet par l'équipe formation par la recherche de l'AID ;
- Dépôt des dossiers sur ixarm* au plus tard le 05/09/19 minuit ;
- Envoi des résultats aux porteurs de projets à compter du 20/09/2019 ;
- Pour les dossiers retenus, dépôt sur le site ixarm des documents précisés au §8.1.

* : Les dossiers sont déposés sur le portail de l'armement (site « **ixarm** »), au moyen d'identifiants qui se composent d'un numéro de dossier et d'un mot de passe associé (ou clé). Les pièces composant le dossier à déposer sont précisées en annexe.

7.2- Jury ou commission de sélection

Les dossiers sont examinés par un jury présidé par le Conseiller scientifique du Délégué général pour l'armement. Le jury classe les dossiers en fonction de leur **qualité scientifique**, de la **qualité du laboratoire et de l'encadrement**, de la **valeur du candidat** et de l'**intérêt défense**.

Le jury prête une grande attention à la valeur et donc au potentiel du candidat. En effet, l'AID souhaite explorer par le financement des thèses de nouvelles idées scientifiques, créer un réseau d'experts scientifiques et former des ingénieurs ou des chercheurs dans des domaines intéressant la défense, afin qu'ils apportent leurs compétences à l'industrie nationale et aux laboratoires publics ou privés. L'AID cherche ainsi à sensibiliser de futurs hauts cadres de la nation aux problèmes de la défense.

8- DOSSIERS RETENUS

8.1- Acceptation de l'allocation

A compter du 20/09/2019, les porteurs de projet recevront à l'adresse mail qu'ils auront renseignée dans le dossier déposé, un courrier dans lequel il leur sera demandé de (cf. également §2 de l'annexe) :

- signer et faire signer l'**attestation d'acceptation** de l'allocation DGA CIFRE-Défense par l'étudiant ;
- signer et faire signer la **Charte des thèses DGA**.

8.2- Contractualisation

Les conventions CIFRE-Défense ANRT/Entreprises sont préparées directement par l'ANRT.

9- RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Site ixarm :

<https://www.ixarm.com/fr/theses-dga-cifre-defense>

Contacts
(Equipe « Formation par la recherche » de l'AID)

Adresse mail générique «AID/INO/Formation par la recherche », **consultée tous les jours :**

dga-ds.mris.fct@intradef.gouv.fr

Manager des activités de formation par la recherche :

laurence.anglade@intradef.gouv.fr

ANNEXE

Pièces composant les dossiers à déposer

Le dossier d'inscription est **obligatoirement** soumis par internet **puis** envoyé par courrier.

Formulaires disponibles sur le site ixarm

- **Formulaire de candidature** : document .pdf à renseigner
- **Modèle de présentation du sujet de thèse** : trame à suivre absolument
- **Modèles de curriculum vitae** pour élève ingénieur ou pour étudiant en université
- **Modèle d'engagement de l'entreprise**

1-Dossier de candidature à déposer

SUR LE SITE IXARM : pensez à cliquer sur le bouton « soumettre » dès que votre dossier est complet pour que le dépôt soit pris en compte

- le **formulaire de dépôt renseigné** ;
- le **sujet de thèse** en format .doc nommé « **2019xxx_sujet** » (obligatoire) ;
- Sous la forme d'un seul document pdf, nommé « **2019xxx_encadrants** » :
 - **CV succinct** (2 pages) du **directeur de thèse**, mentionnant 5 publications marquantes dans le domaine ainsi que le nombre de doctorants actuellement encadrés ;
 - le cas échéant, **CV succinct** (2 pages) du **co-directeur de thèse**, mentionnant 5 publications marquantes dans le domaine ainsi que le nombre de doctorants actuellement encadrés ;
 - le cas échéant, **CV succinct** (2 pages) du **responsable scientifique**³ mentionnant 5 publications marquantes dans le domaine ;
 - le cas échéant, **CV succinct** (2 pages) du **co-responsable scientifique** mentionnant 5 publications marquantes dans le domaine.
- CV du candidat accompagné d'une lettre de motivation (obligatoires), nommé « **2019xxx_candidat-CV** » ;
- Copie de la carte d'identité ou du passeport ou d'un extrait d'acte de naissance du candidat (obligatoire), nommé « **2019xxx_candidat-Id** » ;

³ Le responsable scientifique est un encadrant du laboratoire, autre que le directeur de thèse ou le co-directeur de thèse.

- Sous la forme d'un seul document pdf, nommé « **2019xxx_avis-encadrement_accord-dir-labo** » :
 - **avis datés et signés** du **directeur de l'école doctorale** (obligatoire), du **directeur de master** (ou de la personne responsable du diplôme donnant l'équivalence du master) (obligatoire), du **directeur de thèse** (obligatoire), du **co-directeur de thèse** (le cas échéant), du ou des **responsable(s) scientifique(s)** (le cas échéant) et de l'**entreprise** (le cas échéant) ;
 - **Accord du directeur du laboratoire académique** sur l'accueil du doctorant dans le cadre de sa thèse (obligatoire).
- **Engagement de l'entreprise** (cf. modèle) (obligatoire) nommé « **2019xxx_engagement-entreprise** » ;
- *Pour les candidats universitaires :*
 - Sous la forme d'un unique fichier pdf, nommé « **2019xxx_notes-et-diplomes** » :
 - la copie de **l'ensemble des diplômes** (Baccalauréat, licence) **et les relevés des notes obtenues** (obligatoire),
 - la copie du **master** avec la mention obtenue **ou** un certificat de scolarité pour les candidats en cours de master 2, **et les relevés des notes obtenues** (obligatoire).
- *Pour les candidats élèves ingénieurs :*
 - Sous la forme d'un seul document pdf, nommé « **2019xxx_notes-et-diplomes** »
 - la copie du **diplôme d'ingénieur** de leur école ou un **certificat de scolarité en dernière année**, ainsi qu'une **copie des notes obtenues** au cours de la scolarité (obligatoire) ;
 - **la copie du master avec la mention obtenue** ou un certificat de scolarité (obligatoire si élève ingénieur inscrit en master).

RECAPITULATIF DES PIECES A « **SOUMETTRE » SUR LE SITE IXARM :**

Formulaire de dépôt renseigné
 « **2019xxx_sujet** »
 « **2019xxx_encadrants** »
 « **2019xxx_candidat-CV** »
 « **2019xxx_candidat-Id** »
 « **2019xxx_avis-encadrement_accord-dir-labo** »
 « **2019xxx_engagement-entreprise** »
 « **2019xxx_notes-et-diplomes** »

Pour que le dépôt sur ixarm soit effectif, le dossier constitué sur ixarm doit être soumis (cf. bouton « soumettre »). Le directeur de thèse recevra alors un message généré automatiquement lui précisant que son dossier N°2019xxx a été soumis le xx/xx/2019 à xx h xx, à l'adresse mail qu'il aura renseignée dans le formulaire de dépôt.

Le dossier doit être déposé (soumis) au plus tard le 5 septembre 2019 minuit.

PAR COURRIER :

Un (1) exemplaire de chacun des documents mentionnés ci-dessus (formulaire de dépôt + CVs + lettre de motivation du candidat + avis datés et signés + engagement de l'entreprise + accord du directeur du laboratoire académique + photocopie de la carte d'identité du candidat + copies des diplômes et relevés de notes).

Le dossier papier devra être envoyé dans les meilleurs délais après le dépôt sur ixarm à l'adresse suivante :

**Ministère des armées / Agence de l'innovation de défense
AID/INO/Formation par la recherche
60, boulevard Martial Valin – CS 21623
75509 Paris Cedex 15**

La date limite de dépôt du dossier ne s'applique pas au dossier papier mais au dépôt sur ixarm.

2- Pour les dossiers retenus, pièces à déposer après sélection

SUR LE SITE IXARM :

- Attestation d'acceptation de l'allocation de thèse **signée**, sous format .pdf
- Charte des thèses DGA **signée**, sous format .pdf

Ces documents seront transmis dans le courrier envoyé aux porteurs de projet précisant que leur dossier a été retenu. Le **délai de dépôt** de ces documents renseignés sera précisé dans ce courrier.

Le dépôt se fera à l'aide des mêmes identifiants que ceux ayant permis le dépôt du dossier de demande d'allocation de thèse

PAR COURRIER :

- **Original signé** de l'**attestation d'acceptation** de l'allocation de thèse
- **Original signé** de la **charte des thèses DGA**

Les originaux sont à envoyer à l'adresse suivante, dans les meilleurs délais :

**Ministère des armées / Agence de l'Innovation de défense
AID / INO / Formation par la recherche
60, boulevard Martial Valin – CS 21623**